



Motion du 14^e congrès

Non au licenciement dans les MFR

La FERC CGT soutient les salarié·es de la MFR de Beaumont les Autels (28) sous le coup d'un plan de licenciement, qui leur a été annoncé de façon brutale le 17 mai 2023 et qui concernerait au moins 10 personnels, soit 34,5 % du total des employé·es.

Aucune consultation loyale n'a été réalisée auprès du CSE et ce plan ne respecte pas « Le comité social et économique [qui] a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production, notamment au regard des conséquences environnementales de ces décisions » (art L.2312-8 du code du travail).

De plus le non-respect du droit syndical est une entrave grave.

La FERC CGT demande au Conseil d'administration de prendre en compte les propositions de la CGT MFR stoppant les licenciements, et de lui fournir le bilan comptable de la structure.

La CGT FERC demande de faire respecter le droit syndical et le retrait immédiat de ce plan illégal.

Saint Pierre de Quiberon, 26 mai 2023